



JACQUES GROSERRIN

SENATEUR DU DOUBS

SECRETAIRE DU BUREAU  
DU SENAT

MEMBRE  
DE LA COMMISSION DE LA  
CULTURE, DE  
L'EDUCATION ET DE LA  
COMMUNICATION

Besançon le 17 juin 2021

Madame Christiane Dormois  
Présidente de FNAPOG Doubs

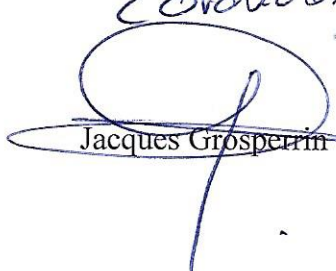
Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de la situation que vous exposez dans vos différents courriels. Sensible au combat que vous menez depuis de nombreuses années au service des pupilles de la Nation et orphelins de guerre, j'ai décidé d'attirer l'attention de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, en charge de la Mémoire et des Anciens Combattants, en lui adressant une question écrite à ce sujet.

Dans ses réponses aux questions qui lui ont été précédemment adressées à ce sujet, le Ministère rappelle traditionnellement que le paroxysme de la barbarie atteint dans le processus concentrationnaire nazi justifie une indemnisation spécifique, et que les pupilles de la Nation bénéficient d'une assistance en leur qualité de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG).

Aussi ai-je évoqué, dans ma question, l'insupportable inégalité de traitement introduite par le décret du 27 juillet 2004, ainsi que la nécessité d'une harmonisation et d'une extension des dispositifs d'aide financière en faveur des fils et filles de victimes. Cela d'autant plus que des attentats terroristes continuent d'être perpétrés sur notre territoire, que des pères trouvent la mort en opération extérieure, et que des agents publics sont parfois tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Espérant que cette initiative fera avancer le combat en faveur des pupilles de la Nation et orphelins de guerre, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

*Cordialement*  
  
Jacques Grosperin